

ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ BAIL RÉEL SOLIDAIRE VENTE HLM COPROPRIÉTÉS

TOUT COMPRENDRE SUR LA COPROPRIETE

2,5 JOURS - DISTANCIEL ET AUTOFORMATION

NOUVEAUTÉ PARCOURS HYBRIDÉ

Les fondamentaux de la copropriété pour une gestion efficace et conforme dans le secteur du logement social

En tant que bailleur social, vous êtes de plus en plus amené à intervenir dans des contextes de copropriété : participation aux assemblées générales, gestion des travaux dans les parties communes, analyse des budgets du syndicat, relations avec le syndic...

Ces situations exigent une bonne compréhension des règles qui encadrent la copropriété et de vos droits et obligations en tant que copropriétaire. Cette formation a été conçue pour vous aider à maîtriser les fondamentaux de la copropriété, dans une logique pleinement opérationnelle. Grâce à un parcours flexible et individualisé, vous avancez à votre rythme selon vos besoins, tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé pour traiter vos problématiques spécifiques.

PUBLIC

Gestionnaires de copropriété, responsables de la gestion locative, juristes, élus locaux, et tout professionnel impliqué dans la gestion et l'administration des copropriétés dans le secteur du logement social.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

OBJECTIFS

- > identifier les acteurs de la copropriété, leurs rôles et obligations.
- > identifier les organisations alternatives, leurs principes et
- > appliquer les grands principes de la copropriété et repérer les points d'attention.

PÉDAGOGIE

Le parcours mobilise des méthodes pédagogiques actives combinant travail individuel, collaboration et ressources numériques. Un formateur référent encadre les temps collectifs (classe virtuelle) et accompagne les stagiaires tout au long du parcours.

TEMPS EN AUTO-FORMATION

En amont du parcours, un temps d'autoformation vous est proposé pour évaluer vos connaissances sur la copropriété. Il vous permet soit d'acquérir les notions fondamentales, soit d'amorcer une réflexion à partir de situations professionnelles concrètes.

TEMPS COLLECTIFS

Deux temps en groupe en distanciel pour :

- > favoriser les échanges, le partage d'expériences entre
- > ancrer et poursuivre les apprentissages.
- > pratiquer et expérimenter les apprentissages.

ANIMATION

Lætitia CHICHOUX, consultante-formatrice, experte en accession sociale et copropriété.

EVALUATION

- > Activités d'auto-questionnement et d'analyse en
- > Évaluations formatives tout au long du parcours.
- › Quiz de consolidation à chaque étape.
- > Suivi personnalisé par la formatrice.

DÉROULÉ DU PARCOURS

TRAVAIL INDIVIDUEL EN AUTONOMIE - 3H00 Chaque stagiaire est invité à réaliser un quiz de connaissances. En fonction du résultat obtenu, le stagiaire sera orienté soit vers un module de formation e-learning sur les notions clefs de la copropriété, soit il sera mis en réflexion sur des situations professionnelles qu'il rencontre, a pu rencontrer dans son organisme.

FORMATION A DISTANCE EN GROUPE AVEC LE FORMATEUR - 2 JOURS

> Ces deux journées sont dédiées à la compréhension de ce qu'est une copropriété à travers de nombreuses activités en sous-groupe, des temps d'évaluation, des échanges de pratiques...

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL EN VISIO - 30 MINUTES Le formateur vous propose lors de cet entretien individuel de faire un bilan de la formation et répondre, le cas échéant à des questionnements spécifiques. Ce temps d'échange est non obligatoire et sera mis en place à la demande du stagiaire.

TOUT COMPRENDRE SUR LA COPROPRIÉTÉ



MODALITÉS PRATIQUES

DURÉE ET ORGANISATION

Le parcours se déroule sous un format hybride alternant temps en autonomie, temps collectifs et accompagnement individuel pour un total de 2,5 jours de formation répartis comme suit :

- 2 jours à distance (classe virtuelle avec le formateur).
- 3 heures en auto-formation.
- 30 minutes d'accompagnement individuel.

ACCES A ESPACE 47

La plateforme Espace 47 constitue le support principal des temps en autonomie. Elle est accessible :

- Depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone avec une connexion Internet.
- Via une identification individuelle sécurisée, fournie en amont de la formation.
- À tout moment durant les périodes d'autonomie définies Un appui technique est également prévu pour faciliter la prise en main de la plateforme Espace 47 et garantir un déroulement fluide du parcours.

DATES DES SESSIONS INTER

SESSION 1

- 18 mars 2026 de 14h à 17h autoformation
- 23 et 24 mars 2026 de 9h à 17h classe virtuelle (visio) avec la formatrice
- Accompagnement individuel avec le formateur à fixer : 30 minutes

SESSION 2

- 9 sept 2026 de 9h à 12h autoformation
- 14 et 15 sept 2026 de 9h à 17h classe virtuelle (visio) avec la formatrice
- Accompagnement individuel avec le formateur à fixer : 30 minutes

PRIX NET: 1875 EUROS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:

victoria.esteban@afpols.fr - 06 60 98 97 91

EN INTRA

Cette formation peut être organisée en intra ou adaptée sur mesure dans votre organisme ou dans votre région.

DEMANDE DE DEVIS: intra@afpols.fr

CONTENU

Les bases juridiques et réglementaires de la copropriété

 Loi du 10 juillet 1965, décret du 17 mars 1967, ordonnances de 2019 et cadre juridique applicable aux immeubles en copropriété

Les parties privatives et les parties communes : les déterminer

Définition des parties privatives et communes selon le règlement de copropriété et les principes de l'indivision

Les parties communes spéciales et à usage exclusif

 Notions de parties communes spéciales, parties communes à jouissance privative et régime de charges associé

Les acteurs de la copropriété et leurs interactions

 Composition et rôle de l'assemblée générale, du conseil syndical, du syndic et des copropriétaires

Les copropriétaires : droits, obligations, cas spécifiques

 Droits de vote, participation, charges, jouissance des parties communes et cas particuliers (usufruit, indivision, bailleur majoritaire)

Le rôle du syndic : missions, obligations (professionnel ou de droit)

 Fonctions du syndic, cadre légal de son intervention, obligations comptables, administratives et de représentation

Le syndic dans le cas d'un bailleur social

 Particularités liées à la présence d'un bailleur social majoritaire : gouvernance, conflits d'intérêts, articulation avec la gestion locative

Le contrat de syndic : les points de vigilance

 Contenu du contrat type : durée, missions incluses et particulières, modalités de rémunération, approbation par l'AG

Les organisations alternatives

 Organisation en monopropriété, ASL, AFUL ou société d'attribution : cadres juridiques spécifiques, conditions de fonctionnement, différences avec la copropriété classique et intérêt selon les contextes d'aménagement ou de gestion.